

# PULVÉRISATION PAR DRONE

La pulvérisation de liquides à l'aide d'un aéronef sans équipage est soumise à une autorisation préalable.



## Déroulement & horizon temporel

1. Remplir le questionnaire. Sous trois jours : réponse d'Incluas, échange et offre.
2. Dans la semaine suivant la signature : préparation du dossier, dépôt de la demande auprès de l'OFAC, planification des formations.

Important : les demandes doivent être déposées auprès de l'OFAC au moins deux mois avant le vol prévu.

Les formations peuvent être suivies en parallèle si nécessaire - obligatoires avant le premier vol.

## Tarifs (par substance, PDRA-S01 (VLOS))

- Produits phytosanitaires & engrais ou substances/préparations chimiques : 2'450.-
- Biocides ou organismes : 2'150.-
- Eau : 2'150.-
- Transport avec autorisation SORA - sur demande

Infos complémentaires : 3 h de support inclus (une fois, après délivrance de l'autorisation). Prix en CHF, hors TVA, taxes OFAC et frais de formation. OFAC : CHF 160/h selon l'effort.

## Formations requises

A1/A3 : en ligne & gratuit

STS-01 théorie (sur site) à Ittigen/Iltnau/Lausanne : CHF 20.-

Alternative : STS-01 théorie en ligne via Incluas, à tout moment : CHF 85.-

STS-01 pratique : dans le cadre de la formation de pulvérisation par fenaco (prix fixé par fenaco), si la licence n'est pas encore disponible.

## VOTRE CONTACT



incluas GmbH  
St.Gallerstrasse 43b  
CH-9500 Wil

Web: [www.incluas.ch](http://www.incluas.ch)  
LinkedIn: <https://ch.linkedin.com/company/incluas>  
Mail: [operations@incluas.ch](mailto:operations@incluas.ch)



Questionnaire



Training